



Direction générale des services
EG/AG/VD 2019 -

**COMPTE-RENDU SUCCINCT
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MARS 2019**

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ablon-sur-Seine régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Eric GRILLON, Maire (*séance ouverte à 20 heures*).

Présents : E. GRILLON, J.-B. PAUL, L. PEYROUTY, L. FORICHON, P. ROUYER, L. ANQUETIN, P. DOUWES, M. PARMENT, M. LE GOFF, M. GUILLOT, L. LELEU, F. GOUPIL, J. BUISINE, J. PINTO, H. ANGÉE, C. SILVA, M. GRIMONT, M. BOURDIER, V. BAYOUT, M. MOREAU, C. TEXIER.

Absents représentés :	G. BORRELLY	procuration à	J.B. PAUL
	J. ROSSI		H. ANGÉE
	P. QUÉRO		L. FORICHON
	C. TIPHINEAUD		E. GRILLON
	R. SENNEBOT		M. PARMENT
	A. MARQUET		P. DOUWES
	C. CONTAMIN		M. BOURDIER

Absent excusé : M. LE CLECH.

Secrétaire de séance : L. ANQUETIN est désignée, à **L'UNANIMITÉ**, par le Conseil municipal.

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 7 février 2019 est adopté, à **L'UNANIMITÉ**.

Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions prises depuis le 7 février 2019 conformément à la délégation votée par le Conseil municipal au cours de la séance du 15 avril 2014, en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

1-CESSION DE LA PARCELLE CADASTRÉE AC 241 – 14 AVENUE ARISTIDE BRIAND (LOT D)
RAPPORTE à **L'UNANIMITÉ** la délibération du Conseil municipal du 30 juin 2017 suite à désistement des acquéreurs. **ACCEPTE** de vendre le bien cadastré Section AC 241 d'une surface de 520 m² situé 14, rue Aristide Briand à Ablon-sur-Seine 94480 à Monsieur ISIDORE Kevin. **AUTORISE** Monsieur le Maire à fixer le prix de vente à **195 000 €** et à procéder à la signature de la vente. **RAPPELLE** que Monsieur le Maire a été autorisé par le Conseil municipal à mandater l'Étude notariale PERRIN-FERRE sise 24 avenue du 18 avril 1944 – 91200 Athis-Mons, pour la rédaction de la promesse et de l'acte authentique de vente. **RAPPELLE** que les frais notariés seront acquittés par les acquéreurs. **DIT** que la recette correspondante sera imputée au chapitre 77 (produits exceptionnels) du budget 2019 de la Commune.

2-DÉNOMINATION DE LA PLACE AMÉNAGÉE ENTRE LE 24 ET LE 28 RUE DU BAC

ADOpte à **L'UNANIMITÉ** la dénomination « place Penkridge » pour l'espace piéton situé entre le 24 et le 28 de la rue du Bac. **PRÉCISE** que l'emprise de la place Penkridge exclut l'accès au bâtiment sis 26, rue du Bac et le trottoir de la rue du Bac et qu'en conséquence, l'adresse du bâtiment sis 26, rue du Bac est inchangée.

***-CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC LA SOCIÉTÉ ORANGE RELATIVE À LA POSE D'UN DISPOSITIF D'ANTENNE RELAI AU STADE PIERRE-POUGET, 6 RUE DE LA SABLÈRE**

*Ce point a été retiré de l'ordre du jour, il sera représenté à un prochain Conseil municipal.

3-AFFECTATION AU BUDGET PRIMITIF 2019 DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2018 DE LA COMMUNE

AFFECTE à L'UNANIMITÉ le résultat de l'exercice 2018 de la section de fonctionnement d'un montant de 1 118 462,50 € : 174 515,88 € au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » de la section d'investissement et 943 946,62 € en R002 « résultat reporté ou anticipé » de la section de fonctionnement. AFFECTE le résultat d'investissement, soit un excédentaire de 236 127,90 € à la section d'investissement, chapitre R 001 – Résultat reporté.

4-FIXATION DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

DÉCIDE à L'UNANIMITÉ que les taux votés des 3 taxes directes locales seront fixés à :

- taxe d'habitation : 28.65%
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 24.90%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 49.03%

PRÉCISE que ces taux permettent d'assurer le produit total des impôts directs communaux finançant toutes les dépenses courantes de la Ville. PRÉCISE que la recette correspondante sera inscrite au compte 7311 « contributions directes » du budget primitif de l'exercice 2019.

5-FIXATION DU TAUX DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

DÉCIDE à L'UNANIMITÉ que le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères s'élèvera à 7,54 %. DÉCIDE que le produit correspondant sera inscrit au compte 7331 « taxe d'enlèvement des ordures ménagères » du budget primitif de l'exercice 2019.

6-ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CCAS

ATTRIBUE à L'UNANIMITÉ une subvention de fonctionnement de 20 000 € au Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2019. DIT que la dépense correspondante sera inscrite au compte 657362 « subventions de fonctionnement versées au CCAS » du budget primitif de l'exercice 2019.

7-EXAMEN ET VOTE BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2019 DE LA COMMUNE

APPROUVE par 25 VOIX POUR et 3 ABSTENTIONS (M. BOURDIER, C. CONTAMIN, M. MOREAU) le Budget Primitif 2019 de la commune, aux montants répartis comme ci-dessous :

- Section de fonctionnement : 9 563 087,98 €
- Section d'investissement : 5 942 404,15 €

8-DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – D.E.T.R. 2019 – TRAVAUX SUR L'ACCESSIBILITÉ AUX NORMES PMR DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS RECEVANT DU PUBLIC

SOLLICITE à L'UNANIMITÉ le soutien financier de l'État à hauteur de 54 867 € H.T., soit 60 % du montant hors taxe de cette opération, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux de l'exercice 2019 pour la réalisation de cette opération. DIT que le coût global de l'opération sur des travaux sur l'accessibilité aux normes PMR des établissements publics recevant du public est estimé à 91 445 € H.T. APPROUVE le plan de financement prévisionnel. AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande.

9-DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – D.E.T.R. 2019 – TRAVAUX DE RÉNOVATION THERMIQUE ET ÉNERGÉTIQUE DE BÂTIMENTS SCOLAIRES

SOLLICITE à L'UNANIMITÉ le soutien financier de l'État à hauteur de 124 212.00 € H.T., soit 60 % du montant hors taxe de cette opération, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux de l'exercice 2019 pour la réalisation de cette opération. DIT que le coût global de l'opération de travaux de rénovation thermique et énergétique de bâtiments scolaires est estimé à 207 020.00 € H.T. APPROUVE le plan de financement prévisionnel. AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande.

10-DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – D.E.T.R. 2019 – DEUXIÈME PHASE DES TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ÉCOLE PASTEUR A

SOLLICITE à L'UNANIMITÉ le soutien financier de l'État à hauteur de 240 000.00 € H.T., soit 60 % du montant hors taxe de cette opération, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux de l'exercice 2019 pour la réalisation de cette opération. DIT que le coût global de l'opération relative à la deuxième phase de travaux d'extension de l'école Pasteur A est estimé à 400 000.00 € H.T.. APPROUVE le plan de financement prévisionnel.

11-DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE POUR LA CRÉATION D'UN CITY STADE ET D'UN PARCOURS SPORTIF DE SANTÉ DE PLEIN AIR EN ACCÈS LIBRE

APPROUVE à L'UNANIMITÉ le programme de travaux portant sur la création d'un City Stade et d'un parcours sportif de santé de plein air en accès libre, sur le site du complexe sportif Pierre-Pouget. SOLLICITE les financeurs (État, Conseil départemental...) pour l'attribution d'une subvention d'investissement la plus élevée possible pour les travaux envisagés. SOLLICITE Madame Valérie PÉCRESSÉ, Présidente de la Région d'Ile-de-France, pour l'attribution d'une subvention pour la création d'un City Stade et d'un parcours sportif de santé de plein air en accès libre. AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande.

12-DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE POUR LA CRÉATION D'UN CITY STADE ET D'UN PARCOURS SPORTIF DE SANTÉ DE PLEIN AIR EN ACCÈS LIBRE

APPROUVE à L'UNANIMITÉ le programme de travaux portant sur la création d'un City Stade et d'un parcours sportif de santé de plein air en accès libre, sur le site du complexe sportif Pierre-Pouget. SOLLICITE les financeurs (État, Région, ...) pour l'attribution d'une subvention d'investissement la plus élevée possible pour les travaux envisagés. SOLLICITE Monsieur Christian FAVIER, Président du Conseil départemental du Val-de-Marne, pour l'attribution d'une subvention portant sur la création d'un City Stade et d'un parcours sportif de santé de plein air en accès libre. AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande.

13-DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS D'INVESTISSEMENT MÉTROPOLITAIN (FIM) POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCOLE PASTEUR AUPRÈS DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

APPROUVE à L'UNANIMITÉ le projet de rénovation thermique et énergétique de l'école Pasteur, avec le plan de financement prévisionnel de 207 020 € H.T.. AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention la plus élevée possible au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) auprès de la Métropole du Grand Paris. AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande de subvention.

14-DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS D'INVESTISSEMENT MÉTROPOLITAIN (FIM) POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCOLE MATERNELLE CURIE AUPRÈS DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

APPROUVE à L'UNANIMITÉ le projet de rénovation thermique et énergétique de l'école maternelle Curie – 2^{ème} phase, avec le plan de financement prévisionnel de 204 000 € H.T. AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention la plus élevée possible au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) auprès de la Métropole du Grand Paris. AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande de subvention.

INFORMATION - TABLEAU DE RECENSEMENT DES MARCHÉS PUBLICS 2018

15-CONVENTION PORTANT ADHÉSION AU SERVICE ERGONOMIE ET INGÉNIERIE DE LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS (EIPRP) DU CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION DE LA PETITE COURONNE DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE (CIG) POUR L'INSPECTION ET LE CONSEIL EN PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

DÉCIDE à L'UNANIMITÉ d'adhérer à la convention portant adhésion au Service Ergonomie et Ingénierie de la Prévention des Risques Professionnels (EIPRP) du Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France (CIG) pour l'inspection et le conseil en prévention des risques professionnels. AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que toutes pièces et documents nécessaires à la mise en œuvre de cette convention.

16-ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS LOCALES

DÉCIDE à L'UNANIMITÉ d'attribuer des subventions de fonctionnement d'un montant global de 43 325 € pour l'exercice 2019 aux associations locales. DIT que la dépense correspondante sera inscrite au compte 6574 « Subventions de fonctionnement versées aux associations et autres personnes de droit privé » du budget primitif de l'exercice 2019. RAPPELLE que l'association A.I.C.A a bénéficié d'une avance sur le versement de la subvention octroyée pour un montant de 6 000 €, par délibération du Conseil municipal du 9 février 2019. PRÉCISE que les subventions attribuées dans la présente délibération ne pourront être versées à un bénéficiaire qui n'aurait au préalable transmis à

Monsieur le Maire un dossier complet incluant notamment ses statuts à jour, son dernier rapport moral et financier, ainsi qu'une présentation de ses besoins faisant ressortir l'intérêt local de la demande.

17-ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (L'EPIC) « LES BORDS DE SCÈNES »

DÉCIDE à L'UNANIMITÉ d'accorder une subvention de **57 500 €** à l'Établissement Public Industriel et Commercial « Les Bords de Scènes ». **PRÉCISE** que le versement sera effectué en 2 fois :

- **30 000 €** dès l'approbation de la présente délibération
- **27 500 €** au 1^{er} juillet 2019

DIT que les crédits nécessaires sont disponibles à l'article 6574 du budget communal.

18-RÉPARTITION DE LA SUBVENTION DÉPARTEMENTALE 2019 AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES LOCALES

DÉCIDE à L'UNANIMITÉ de répartir la subvention départementale de **2 329,20 €** pour l'exercice 2019 aux associations sportives locales. **DIT** que la recette correspondante sera inscrite au compte 7473 « participations des départements ». **DIT** que la dépense correspondante sera inscrite au compte 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé ».

La séance est levée à 21 heures 15.

Fait à Ablon-sur-Seine, le 29 mars 2019.



Eric GRILLON
Maire d'Ablon-sur-Seine